Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1998)

Heft: 115

Artikel: Le tarot des bilatérales

Autor: J.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-847699

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le tarot des Bilatérales

La plupart des contentieux franco-suisses évoqués lors de la visite de Jacques Chirac apparaissent comme autant d'atouts que les deux parties se réservent pour le dernier pli des négociations.

Le centre franco-suisse de contrôle aérien dans l'impasse : la dernière visite du ministre français des Transports Jean-Claude Gayssot à Berne début novembre n'a pas eu l'effet escompté à l'issue des entretiens Chirac-Cotti : on ne parle plus dans les ministères de centre de contrôle franco-suisse, tout au plus d'une convention réglant pour plusieurs années la contribution de la France au financement du contrôle de la zone à l'ouest de Genève et de «*coopérations industrielles possibles*». La France s'était pourtant à l'origine plus fermement engagée pour assurer la participation de Thomson au contrat d'armement américano-franco-suisse Florako : depuis, et notamment après le mouvement de retrait de M. Gayssot, soumis à de fortes pressions syndicales, la France s'est montrée nettement moins intéressée. Mais la Suisse n'est pas rancunière : la participation de Thomson dans Florako n'est pas remise en cause.

5e et 7e libertés aériennes : la route d'abord. Elles permettraient aux compagnies suisses de pouvoir opérer entre deux états membres de l'Union européenne (des vols triangulaires du type Genève-Paris-Londres ou des directs comme Paris-Madrid). La France y est farouchement opposée depuis le départ, l'Espagne demeure réticente. Au cours de la visite de Jacques Chirac, Paris n'est pas revenu sur son opposition de principe à un cadeau estimé à 200 millions de francs suisses, qui serait autant de manque à gagner pour les compagnies aériennes nationales, Air France et Iberia en tête.

La grogne des frontaliers : Jacques Chirac s'est rendu à Berne muni d'un cahier de doléances émis par plusieurs associations de frontaliers, qui se plaignent de discrimination en matière de droits sociaux (chômage, invalidité, maladie, scolarité). Leurs revendications reposaient sur des constats de non-réciprocité ou d'inégalité entre frontaliers et résidents : la partie suisse a répondu qu'elle prendrait en compte ce dossier dans le cadre du futur accord de libre circulation des travailleurs, tout en le conditionnant à la conclusion des négociations Bilatérales.

Réadmission : moins de formalités. Le point le plus tangible de la visite d'Etat de Jacques Chirac aura été la signature par Arnold Koller et Pierre Moscovici d'un accord facilitant la réadmission des étrangers en situation irrégulière, analogue à ceux déjà signés par la Suisse avec l'Allemagne, l'Italie et bientôt avec l'Autriche. Selon l'accord, la Suisse et la France s'engagent à réadmettre sur leur territoire, automatiquement et sans formalité leurs nationaux, s'ils sont pris en situation irrégulière de l'autre côté de la frontière, et surtout les étrangers en situation irrégulière, dès lors qu'ils ont séjourné, ne serait-ce que quelques heures en France pour la Suisse (en Suisse pour la France) avant de passer la frontière. L'accord devra encore être approuvé par le Parlement suisse avant d'entrer en vigueur.

Champagne : au dessert. La question du champagne n'est pas aussi anecdotique qu'il y paraît. Elle pourrait bien être une des ultimes monnaies d'échange dans les Négociations Bilatérales, même si, au cours de la conférence de presse qui a suivi les entretiens, Jacques Chirac devait en plaisanter, laissant le soin à Flavio Cotti de «*déboucher la bouteille*». Les viticulteurs du village de Champagne (VD) ne sont en revanche pas d'humeur à plaisanter. Ils produisent 50 000 bouteilles de blanc par an et s'étonnent que ceux de la région champenoise de France leur interdisent de mentionner le lieu d'origine de leur production. La France reste ferme sur ses positions, en s'appuyant sur l'accord conclu en 1974 entre les autorités suisses et le comité français interprofessionnel des vins de Champagne, qui protège l'appellation. On peut penser que la Suisse ne débouchera la bouteille que pour fêter la conclusion des Bilatérales. **J.B.**